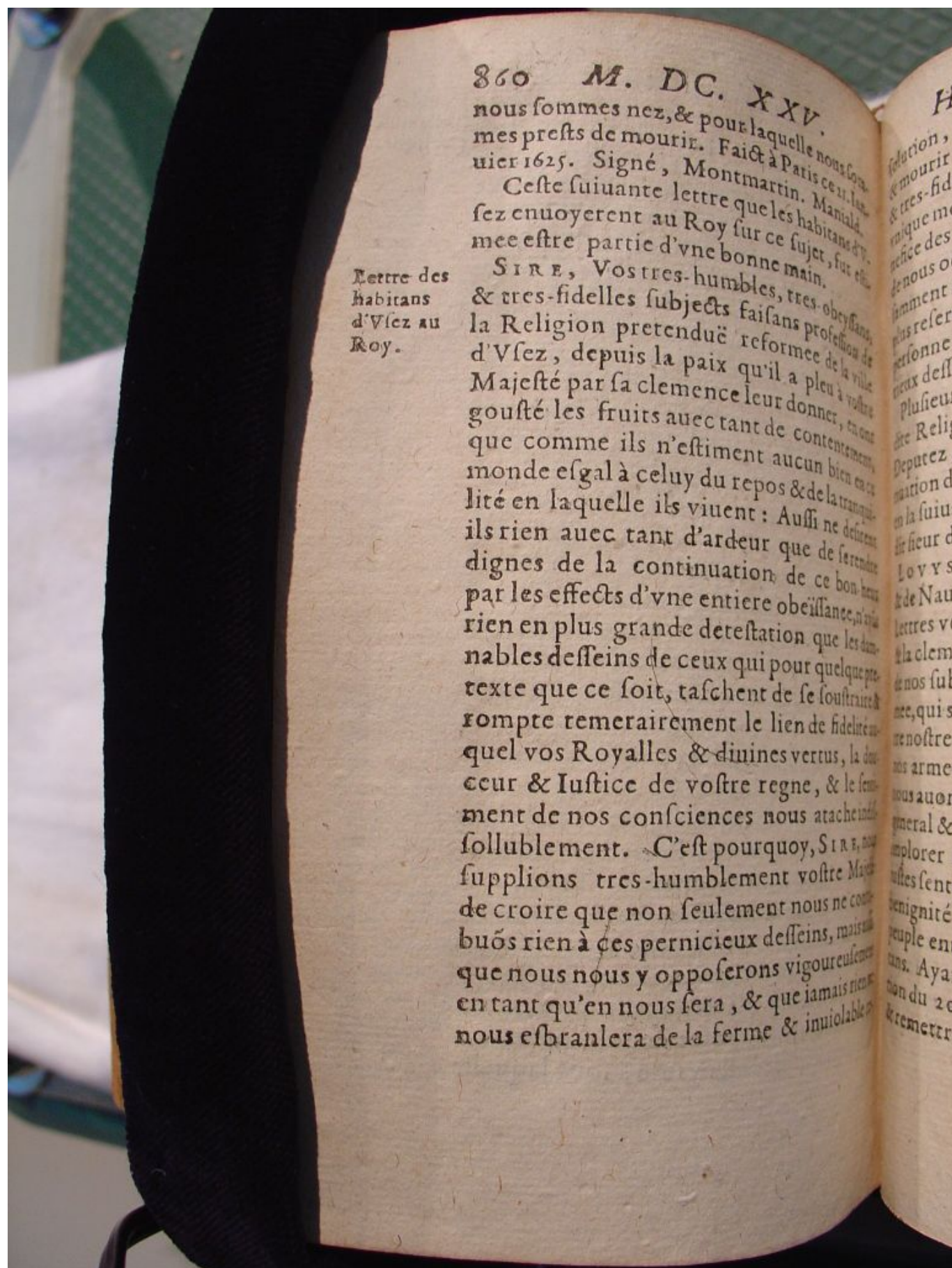


1624_860.jpg



Lettre des
habitans
d'Vlez au
Roy.

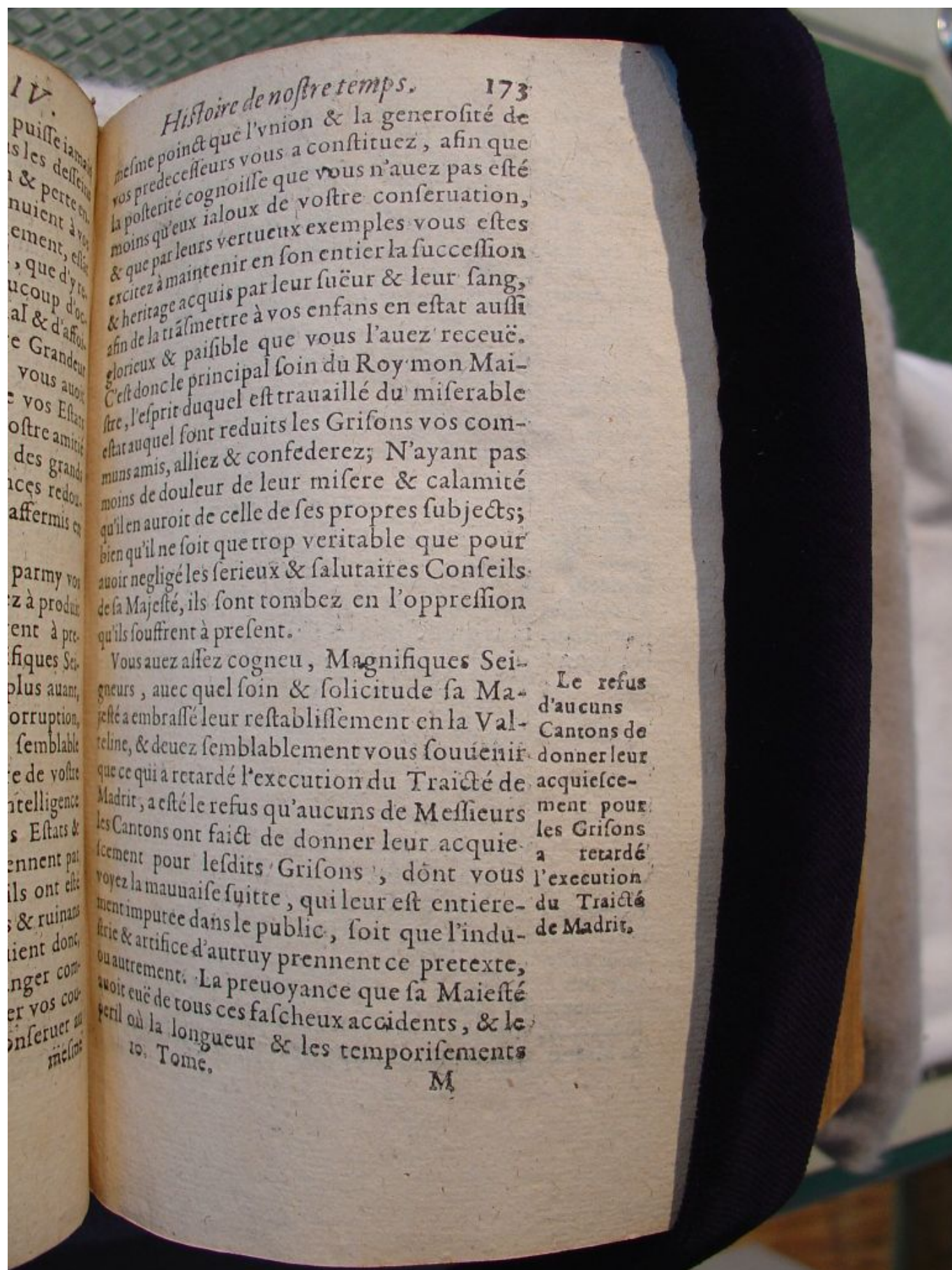
860 M. DC. XXV.

nous sommes nez, & pour laquelle nous sommes prests de mourir. Fait à Paris ce 21. Jan. uier 1625. Signé, Montmartin. Manialé.

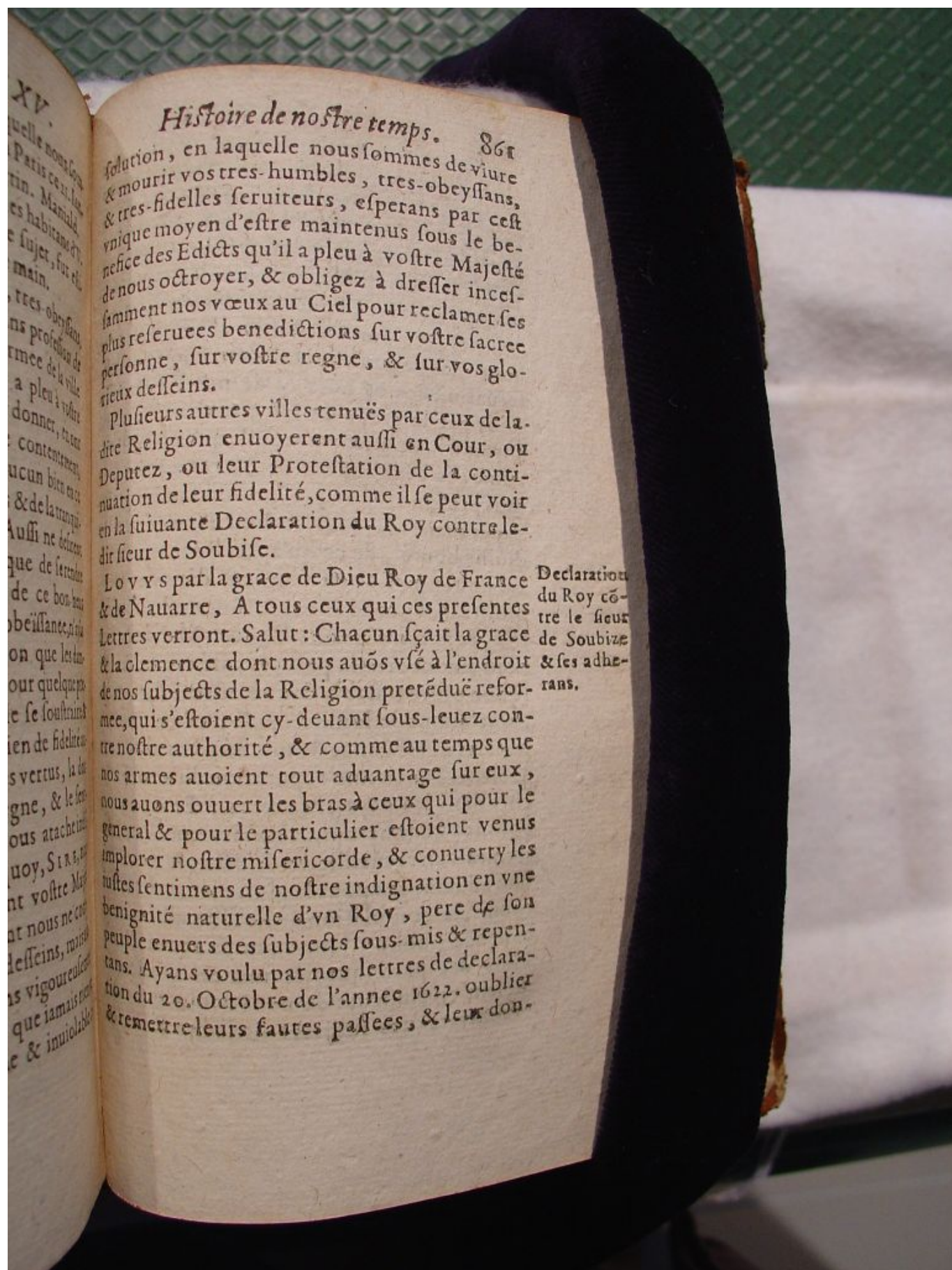
Ceste suiuate lettre que les habitans d'V. mee estre partie d'une bonne main.

SIRE, Vos tres-humbles, tres-obeyssans, & tres-fidelles subjects faisans profession de la Religion pretendue reformee de la ville d'Vlez, depuis la paix qu'il a plu à vostre Majesté par sa clemence leur donner, en ont gousté les fruits avec tant de contentement, que comme ils n'estiment aucun bien en ce monde esgal à celuy du repos & de la tranquillité en laquelle ils vivent: Aussi ne desirant ils rien avec tant d'ardeur que de se rendre dignes de la continuation de ce bon heur par les effects d'une entiere obeissance, n'ayent rien en plus grande detestation que les damnable desseins de ceux qui pour quelque pretexte que ce soit, taschent de se soustraire & rompre remerairement le lien de fidelité auquel vos Royales & diuines vertus, la douceur & Iustice de vostre regne, & le serment de nos consciences nous atache indissolublement. C'est pourquoy, SIRE, nous supplions tres-humblement vostre Majesté de croire que non seulement nous ne contribuons rien à ces pernicioeux desseins, mais que nous nous y opposerons vigoureusement en tant qu'en nous sera, & que iamais rien ne nous esbranlera de la ferme & inuiolable

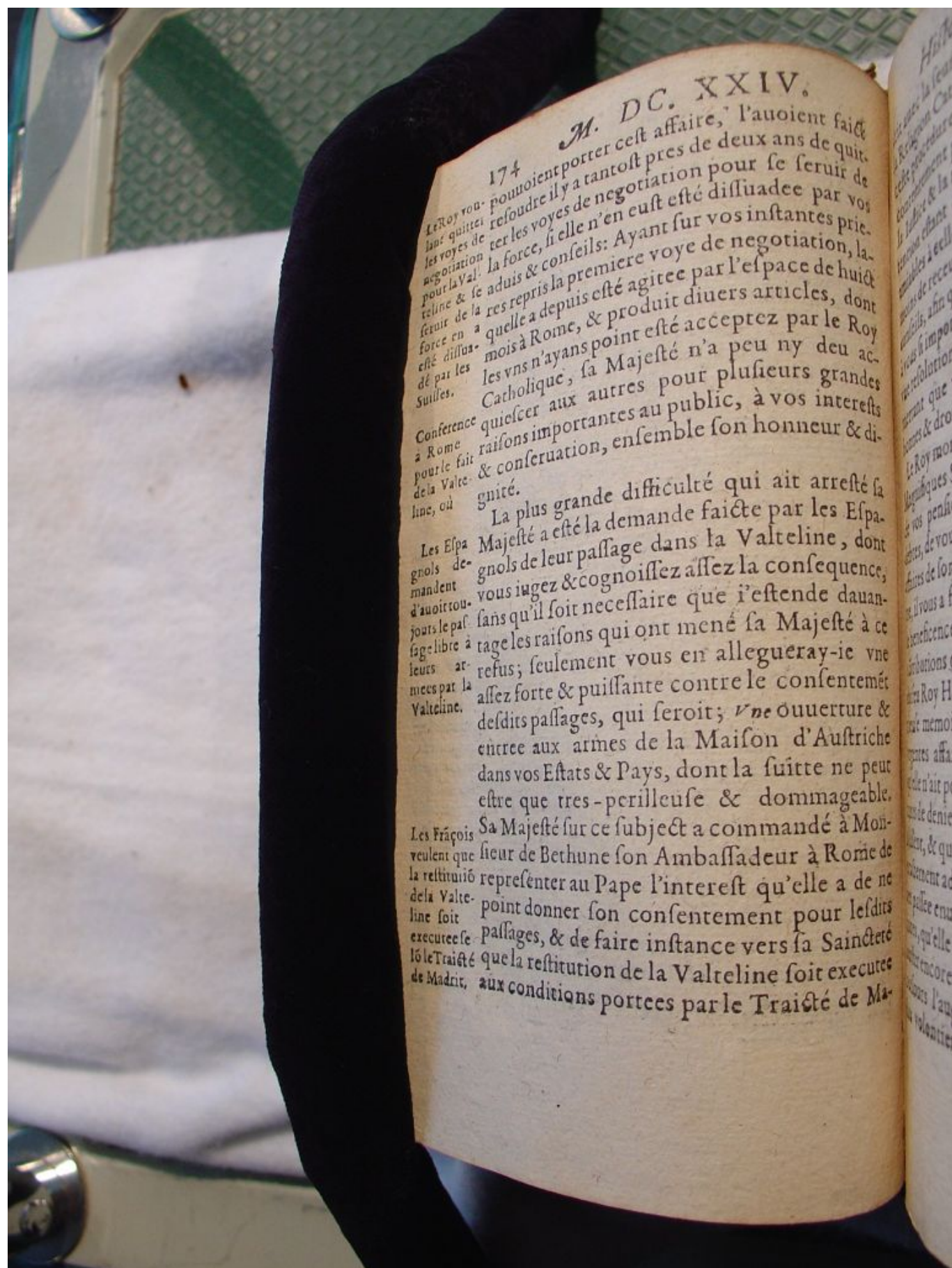
1624_173.jpg



1624_861.jpg



1624_174.jpg



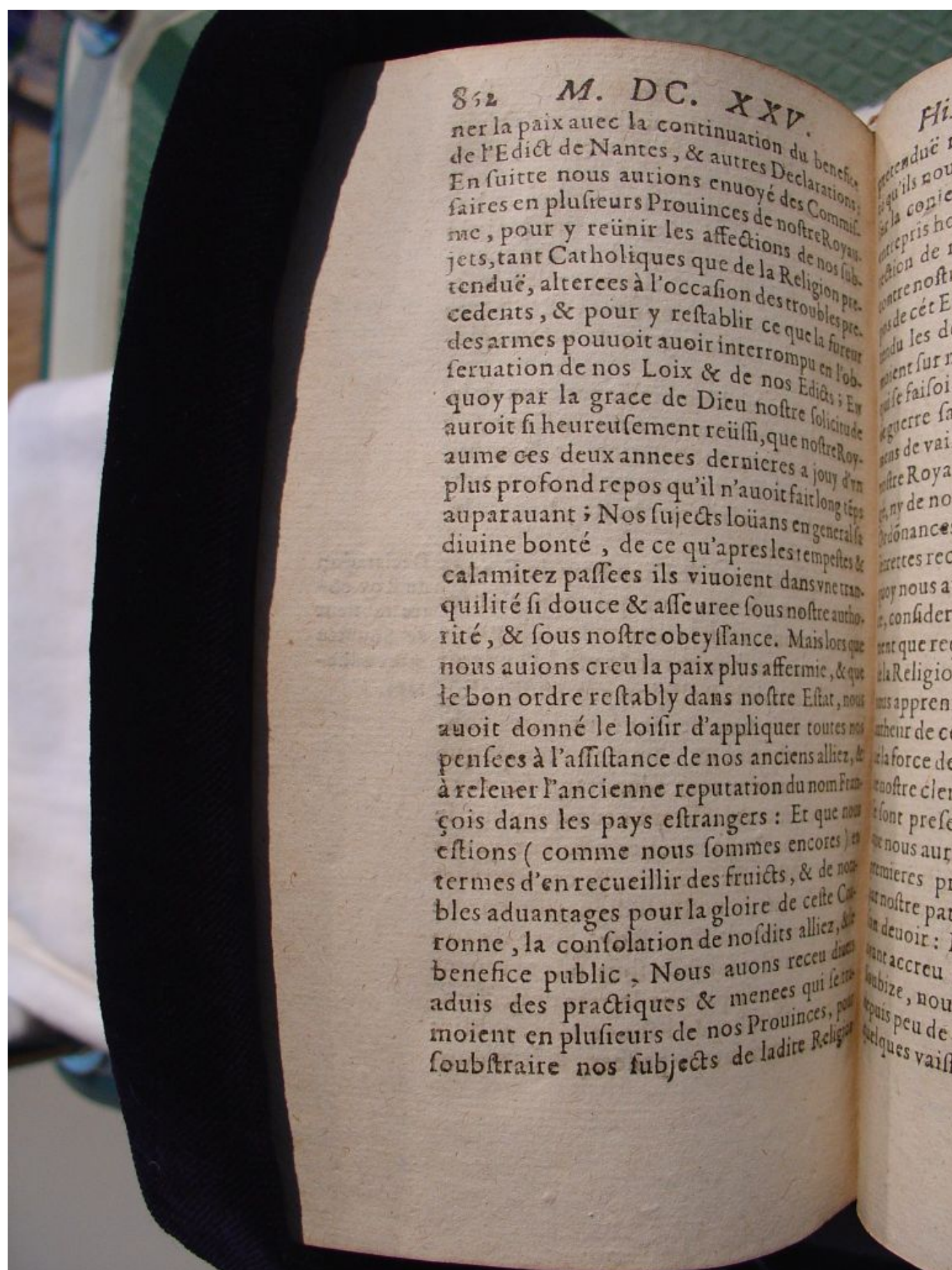
M. DC. XXIV.

174

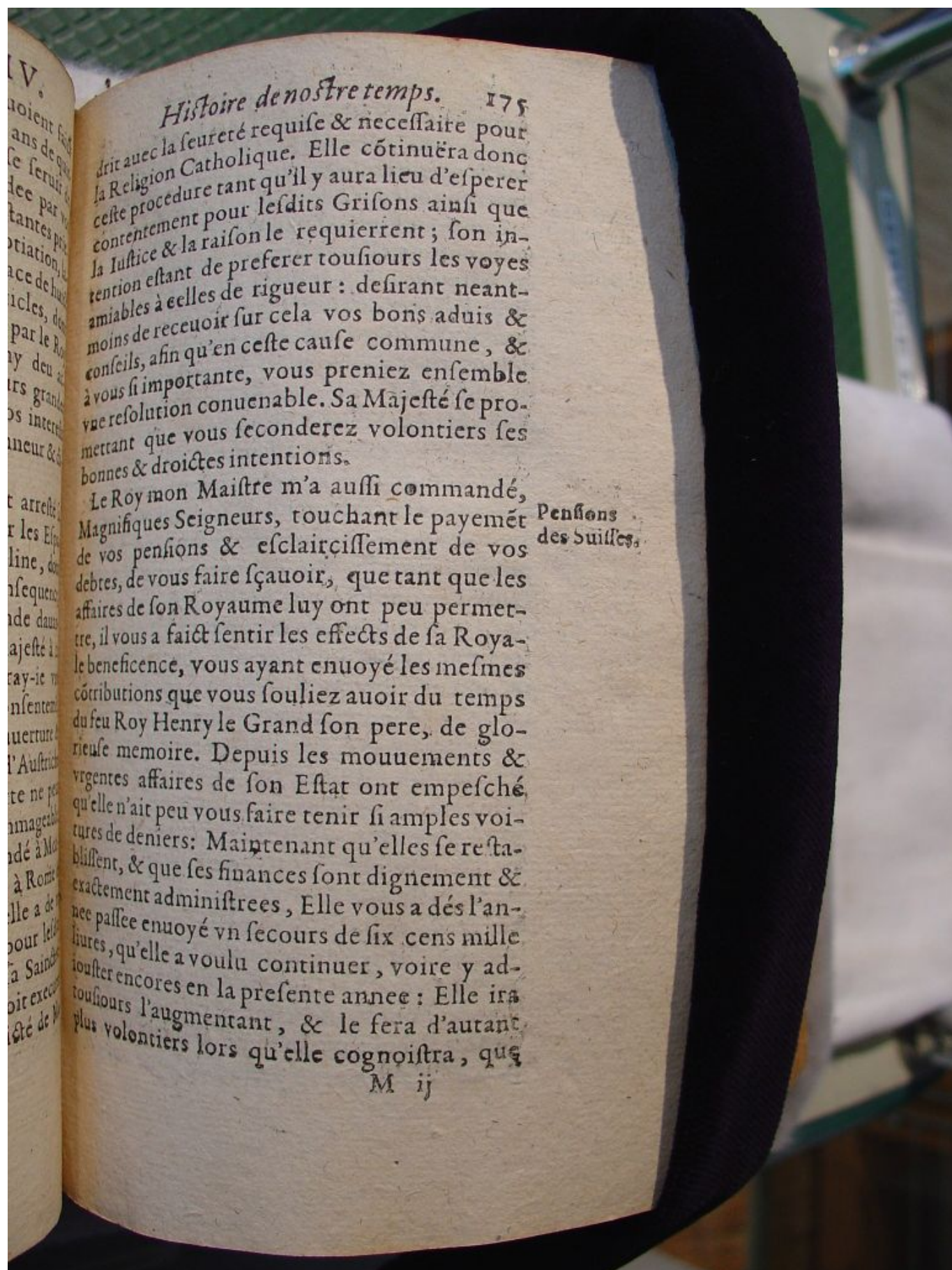
Le Roy vou- pouuoient porter cest affaire, l'auoient faicte
lanc quitter resoudre il y a tantost pres de deux ans de quit-
les voyes de ter les voyes de negotiation pour se seruir de
negotiation la force, si elle n'en eust esté dissuadee par vos
pour la Val- auis & conseils: Ayant sur vos instantes prie-
teline & se res repris la premiere voye de negotiation, la-
seur de la quelle a depuis esté agitee par l'espace de huiet
force en a mois à Rome, & produit diuers articles, dont
est dissu- les vns n'ayans point esté acceptez par le Roy
de par les Catholique, la Majesté n'a peu ny deu ac-
Sullies. quiescer aux autres pour plusieurs grandes
Conference raisons importantes au public, à vos interets
à Rome & conseruation, ensemble son honneur & di-
pour le fait gnité.
de la Valte-
line, où

La plus grande difficulté qui ait arresté la
Majesté a esté la demande faicte par les Espa-
gnols de leur passage dans la Valteline, dont
vous iugez & cognoissez assez la consequence,
d'auoir tous- sans qu'il soit necessaire que i'estende dauan-
jours le pas- tage les raisons qui ont mené la Majesté à ce
sage libre à refus; seulement vous en allegueray-ie vne
leurs ar- assez forte & puissante contre le consentemēt
mees par la Valteline. desdits passages, qui seroit; *Une* ouuerture &
entre aux armes de la Maison d'Austriche
dans vos Estats & Pays, dont la fuite ne peut
estre que tres-perilleuse & dommageable.
Sa Majesté sur ce subject a commandé à Mon-
sieur de Bethune son Ambassadeur à Rome de
representer au Pape l'interest qu'elle a de ne
point donner son consentement pour lesdits
passages, & de faire instance vers sa Saincteté
que la restitution de la Valteline soit executée
le Traicté de Madrid, aux conditions portees par le Traicté de Ma-

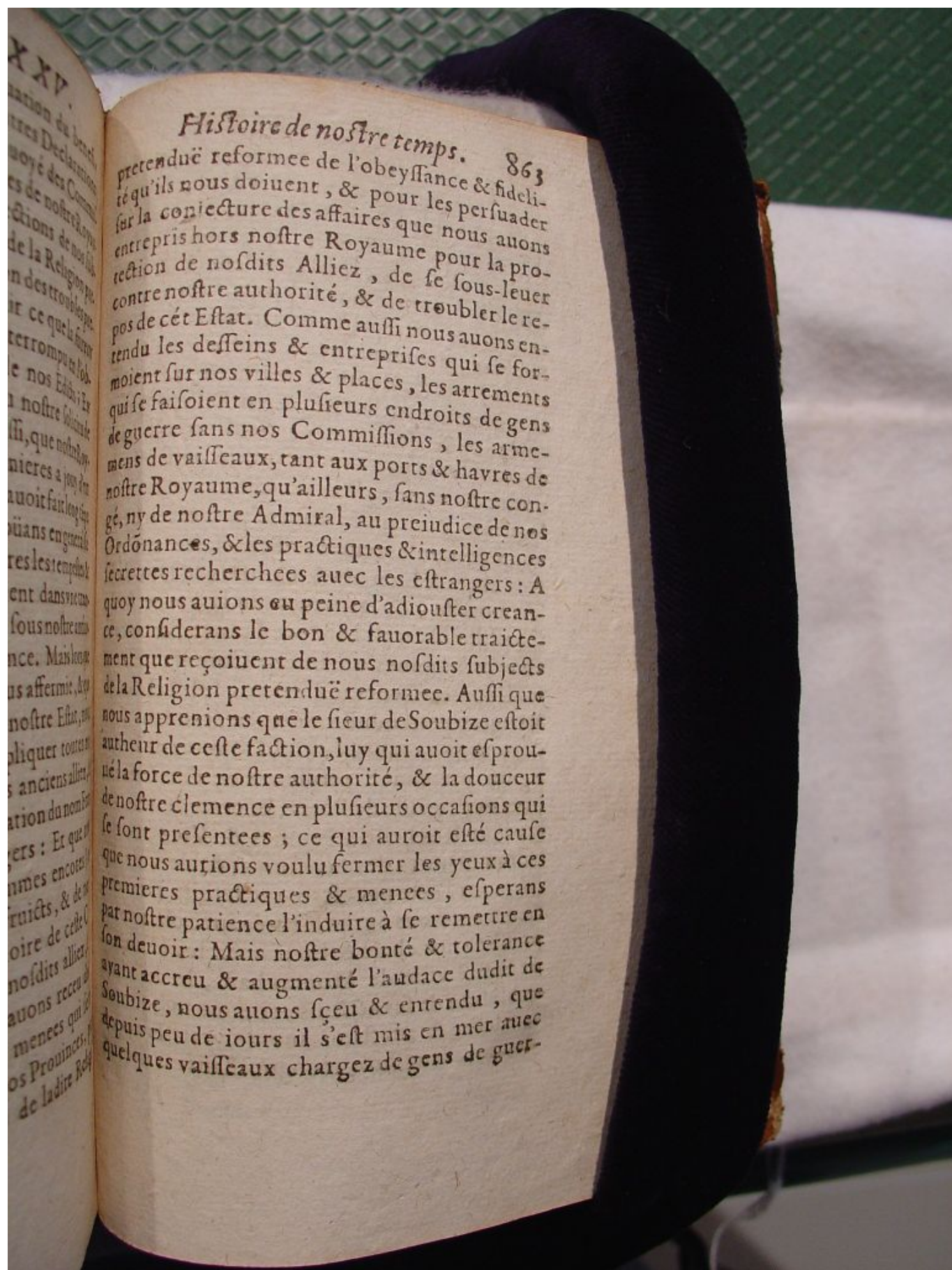
1624_862.jpg



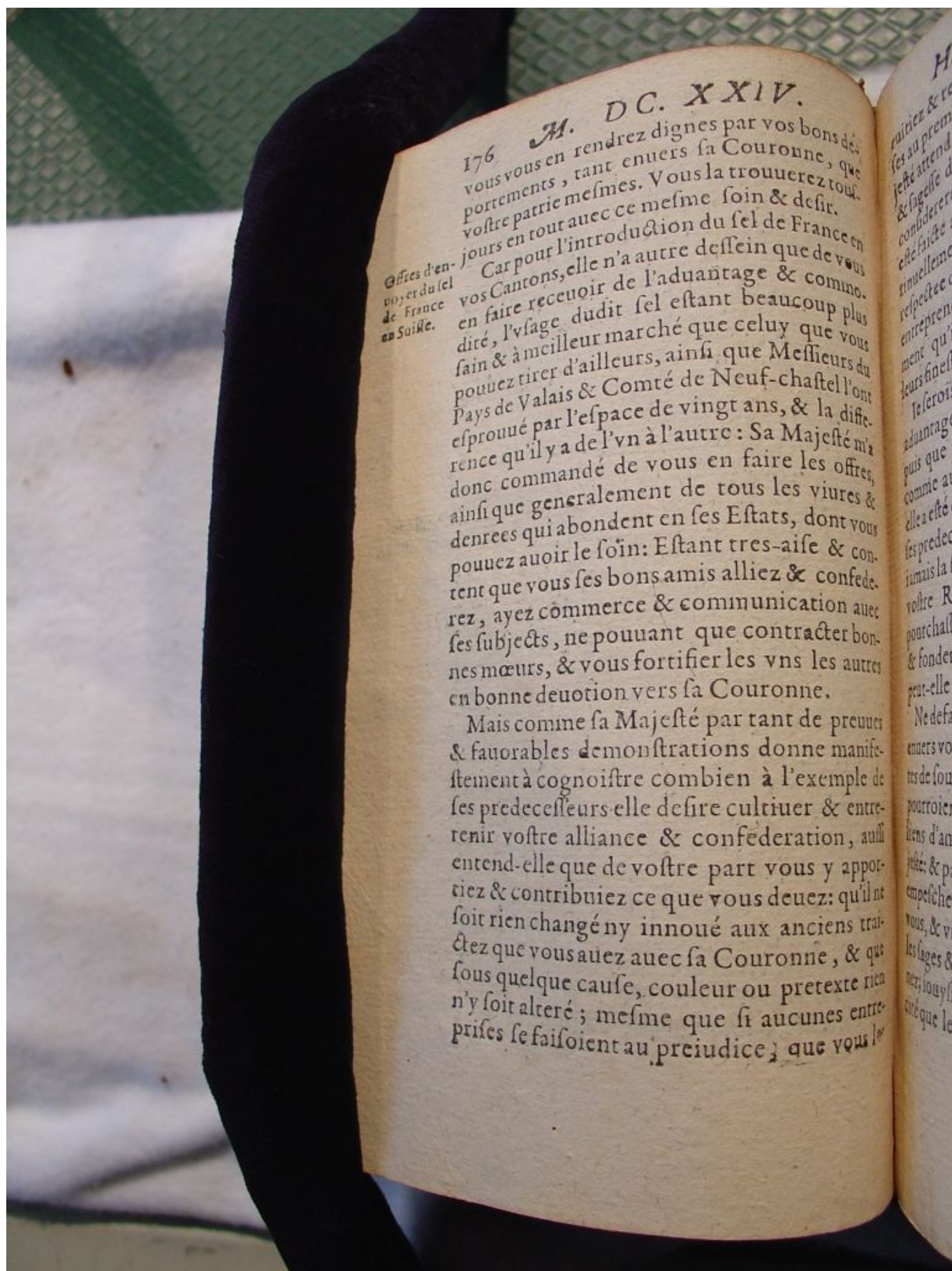
1624_175.jpg



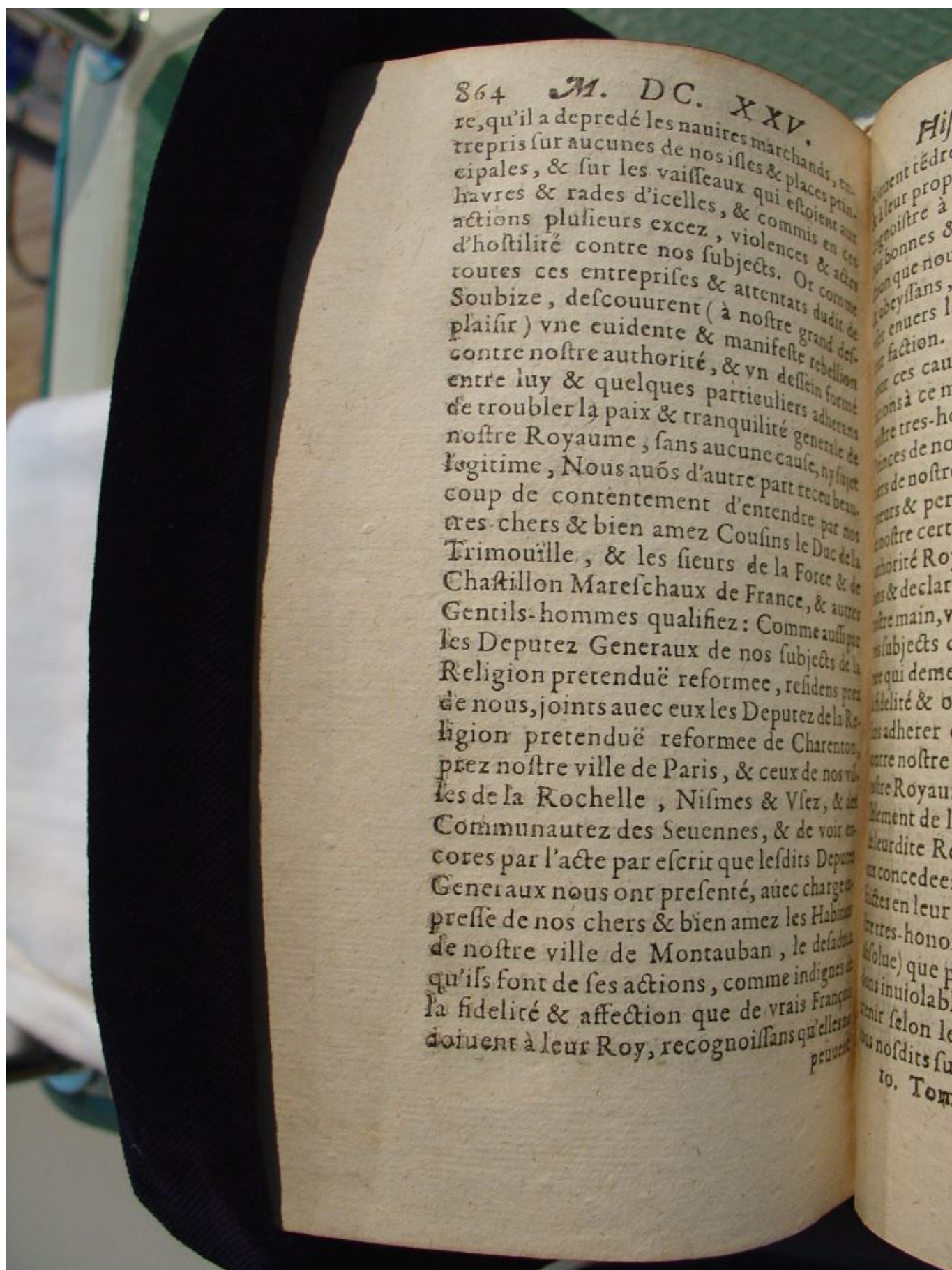
1624_863.jpg



1624_176.jpg



1624_864.jpg



1624_177.jpg

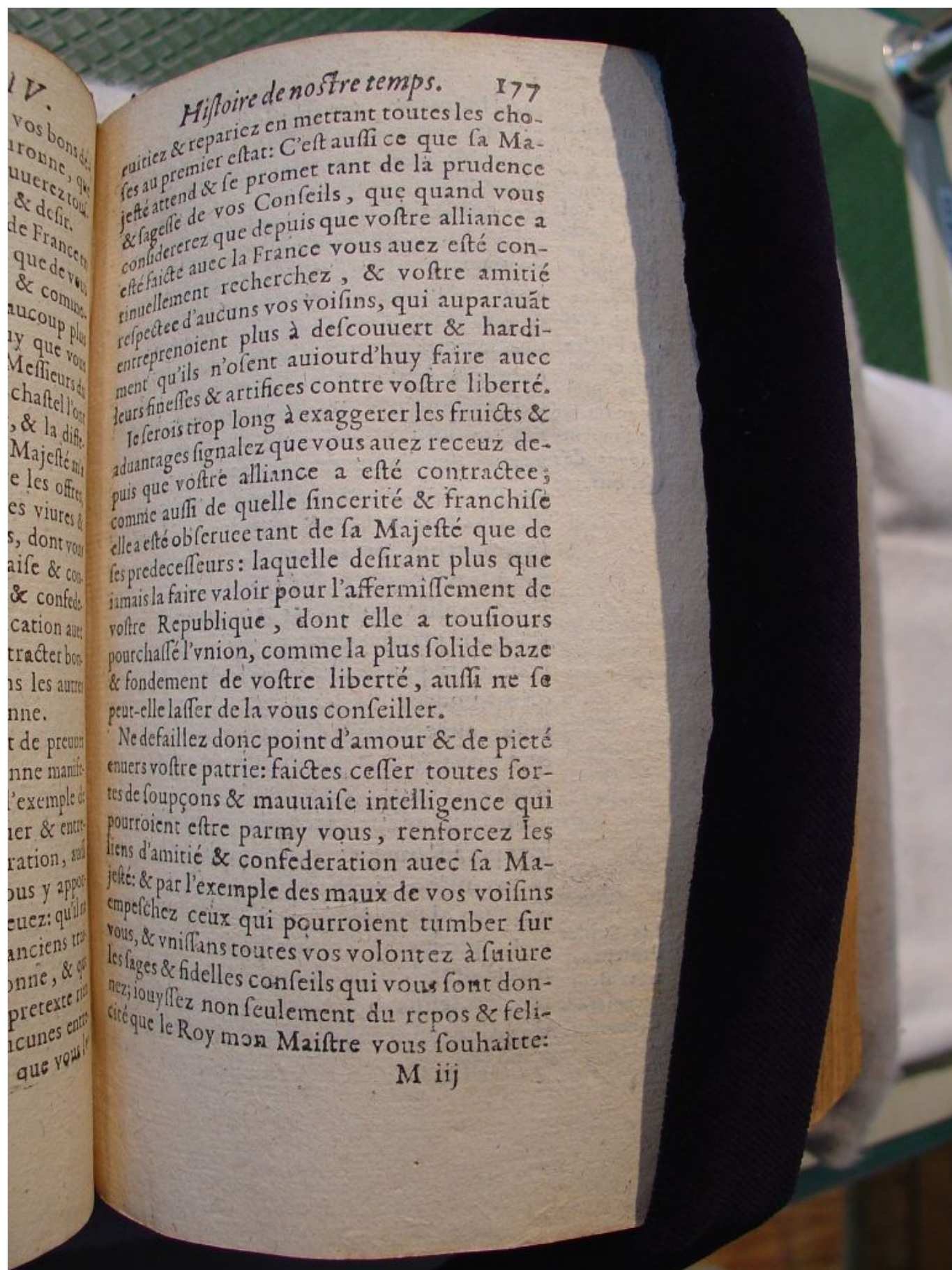


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan